

# Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural

Insee Première • n° 1948 • Mai 2023



En 2019, un tiers des personnes en emploi vivent dans une commune rurale. Parmi elles, plus de la moitié travaillent dans une zone urbaine. Souvent éloignées des réseaux de transport et des pôles d'emploi, elles réalisent le plus souvent les trajets en voiture. Ainsi, un actif sur deux résidant dans le rural parcourt plus de 13 kilomètres pour se rendre au travail ; au total, ces habitants effectuent chaque jour près de 320 millions de kilomètres aller-et-retour contre 200 millions en 1999.

En vingt ans, la population active en emploi croît deux fois plus vite dans le rural que dans l'urbain. La distance médiane entre domicile et travail s'accroît de plus de 4 kilomètres pour les actifs ruraux. Elle augmente notamment pour les cadres, qui effectuaient déjà les plus longs déplacements. Les trajets s'allongent aussi davantage pour les habitants des bourgs ruraux éloignés des centres urbains, et pour ceux résidant dans les territoires ruraux du Sud-Ouest.

Couvrant la période de 1999 à 2019, cette étude ne permet pas de mesurer les conséquences de la crise sanitaire et de l'essor du télétravail.

En 2019, 25,7 millions d'actifs en emploi habitent et travaillent en France métropolitaine. Parmi eux, 34 % vivent dans une commune rurale (soit 8,7 millions de personnes) ► **encadré 1**. Seuls 22 % des actifs en emploi travaillent dans l'espace rural (soit 5,6 millions) : 18 % y habitent et 4 % résident dans une commune urbaine.

Pour 100 actifs en emploi résidant dans l'espace rural, on dénombre seulement 64 emplois. Ce déséquilibre se retrouve dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, tels que le commerce ou les services par exemple. Le rapport entre emplois offerts et actifs en emploi résidents est équilibré uniquement dans l'agriculture.

Dans les espaces ruraux périurbains, situés à proximité d'un pôle d'emploi dans lequel une part élevée des actifs vont travailler, l'écart entre le nombre de travailleurs et le nombre d'emplois est encore plus grand, avec un ratio de 56 pour 100 ► **figure 1**. Au sein de ces espaces, le déséquilibre entre emplois et actifs résidents est plus marqué dans le rural à habitat dispersé que dans les bourgs ruraux. Seuls 20 % des actifs en emploi résidant dans le rural périurbain travaillent dans la commune où ils habitent.

Dans l'espace rural non périurbain, la balance entre emplois et travailleurs résidents est plus équilibrée : 78 emplois pour 100 actifs en emploi. Dans les bourgs ruraux de ces espaces, il y a même un peu plus d'emplois que d'actifs en emploi résidents, et le taux de travailleurs résident

et travaillant dans la même commune est de 40 %, contre 25 % dans l'ensemble du rural.

## La moitié des actifs résidant dans le rural partent travailler en ville

En 2019, 48 % des actifs en emploi résidant dans une zone rurale (soit 4,2 millions de personnes) travaillent en zone urbaine ► **figure 2**. Cette part varie au sein de l'espace rural : elle est plus élevée pour les résidents du périurbain, attirés par la proximité des pôles d'emploi avoisinants, que pour ceux du « non périurbain » (58 % contre 32 %).

Ainsi, la moitié des actifs en emploi résidant dans une zone rurale parcourt 13 km ou plus pour aller travailler, contre au moins 8 km pour l'ensemble des travailleurs

► **figure 3**. Les actifs habitant dans le rural périurbain sont ceux qui parcourent les plus longues distances. Ce constat s'explique en partie par la plus grande part de cadres et de professions intermédiaires dans ces espaces que dans le rural non périurbain : ce sont eux qui effectuent les trajets les plus longs, leurs emplois étant plus concentrés dans les pôles urbains.

La distance domicile-travail est maximale pour les actifs résidant dans le rural et

## ► 1. Répartition des actifs en emploi selon la catégorie de densité du lieu de résidence en 2019

Catégorie du lieu de résidence (par densité)	Nombre d'actifs en emploi résidents (en millions)	Nombre d'emplois (en millions)	Taux de couverture de l'emploi <sup>1</sup> (en %)	Taux d'actifs en emploi résidant et travaillant dans la même commune (en %)
<b>Ensemble rural</b>	<b>8,7</b>	<b>5,6</b>	<b>64</b>	<b>25</b>
Rural non périurbain	3,4	2,6	78	32
Rural à habitat dispersé	2,2	1,3	59	28
Bourgs ruraux	1,2	1,4	110	40
Rural périurbain	5,3	3,0	56	20
Rural à habitat dispersé	2,6	1,1	44	18
Bourgs ruraux	2,8	1,9	67	21
<b>Ensemble urbain</b>	<b>17,0</b>	<b>20,1</b>	<b>118</b>	<b>40</b>
Urbain de densité intermédiaire	6,9	7,6	111	35
Urbain dense	10,1	12,4	123	43
<b>Ensemble</b>	<b>25,7</b>	<b>25,7</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre d'emplois (au lieu de travail) et le nombre d'actifs en emploi (au lieu de résidence).

**Lecture** : en 2019, 5,6 millions d'emplois sont localisés dans l'ensemble du rural. Le taux de couverture de l'emploi y est de 64 %. Le taux d'actifs en emploi qui résident et travaillent dans la même commune y atteint 25 %.

**Champ** : actifs en emploi résidant et travaillant en France métropolitaine, avec une distance domicile-travail inférieure à 150 km.

**Source** : Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire.

travaillant dans une zone urbaine : en 2019, plus de la moitié d'entre eux parcourent au moins 20 km, contre 5 km pour ceux qui restent travailler dans le rural. Parmi les 83 000 ruraux qui parcourent les plus longues distances pour rejoindre leur lieu de travail (entre 100 km et 150 km), huit sur dix travaillent dans une zone urbaine, avec une surreprésentation de cadres et de professions intermédiaires : respectivement 26 % et 31 %, contre 11 % et 25 % dans l'ensemble des actifs en emploi résidant dans le rural.

### Des trajets plus longs à proximité des grands pôles d'emploi

Ainsi, au sein de l'espace rural périurbain, les distances domicile-travail parcourues sont en moyenne plus longues dans les communes sous l'influence d'un grand pôle d'emploi ► **figure 4**. La distance domicile-travail médiane est maximale pour l'**aire d'attraction** de Paris, où elle atteint 22 km. D'une part, la large étendue du réseau de transports en commun francilien conduit plus facilement les actifs à habiter loin de leur emploi, pour privilégier un cadre de vie dans un territoire rural où la pression foncière est moins forte. D'autre part, du fait de l'étendue et de la densité de l'aire d'attraction parisienne, les actifs en emploi habitant dans les communes rurales qui la composent se trouvent plus éloignés des lieux où l'emploi est concentré.

Dans les autres aires de 700 000 habitants ou plus, la distance médiane est un peu moins élevée (18 km). Elle diminue encore avec la taille des aires : elle est de 15 km dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, et de 12 km dans celles de 50 000 à 200 000 habitants.

Parmi les actifs en emploi résidant dans le rural, ceux qui habitent dans le quart sud-est de la France ont les trajets domicile-travail les plus courts, en particulier en Lozère (6 km), dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence (8 km), ainsi qu'en Haute-Corse (10 km). Ces départements se caractérisent par une part d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles plus élevée, notamment en Lozère (autour de 13 % des actifs en emploi en 2019), en comparaison avec la moyenne métropolitaine (6 %).

### En vingt ans, la distance domicile-travail augmente de moitié pour les habitants du rural

Entre 1999 et 2019, la distance médiane domicile-travail a augmenté de 4,4 km pour les actifs en emploi résidant dans le rural (contre 2,3 km pour l'ensemble des actifs en emploi). En prenant en compte le trajet retour, le nombre total de kilomètres parcourus chaque jour ouvré est ainsi passé

### ► Encadré 1 - Quatre catégories de communes rurales pour étudier les déplacements

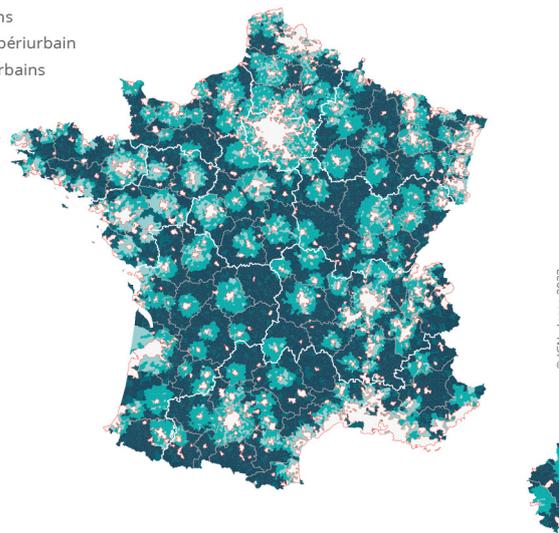
En s'appuyant sur la distribution de la population basée sur le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté, la grille communale de densité à sept niveaux permet de repérer les zones agglomérées, et de caractériser différents types de communes :

- les **communes urbaines**, qui peuvent être **denses** (grands centres urbains) ou de **densité intermédiaire** (centres urbains intermédiaires, ceintures urbaines, petites villes) ;
- les **communes rurales**, qui recouvrent les communes **peu denses** et **très peu denses** ; elles peuvent être partagées en trois catégories : bourgs ruraux, rural à habitat dispersé et rural à habitat très dispersé.

Le regroupement des communes rurales à habitat dispersé et très dispersé, que l'on croise ensuite avec le **zonage en aire d'attraction des villes** (périurbain, non périurbain), permet d'établir quatre catégories de l'espace rural, qui concilient alors critères morphologiques et fonctionnels ► **figure**.

### Caractérisation du zonage d'étude

- Bourgs ruraux périurbains
- Rural à habitat dispersé périurbain
- Bourgs ruraux non périurbains
- Rural à habitat dispersé non périurbain
- Zonage urbain



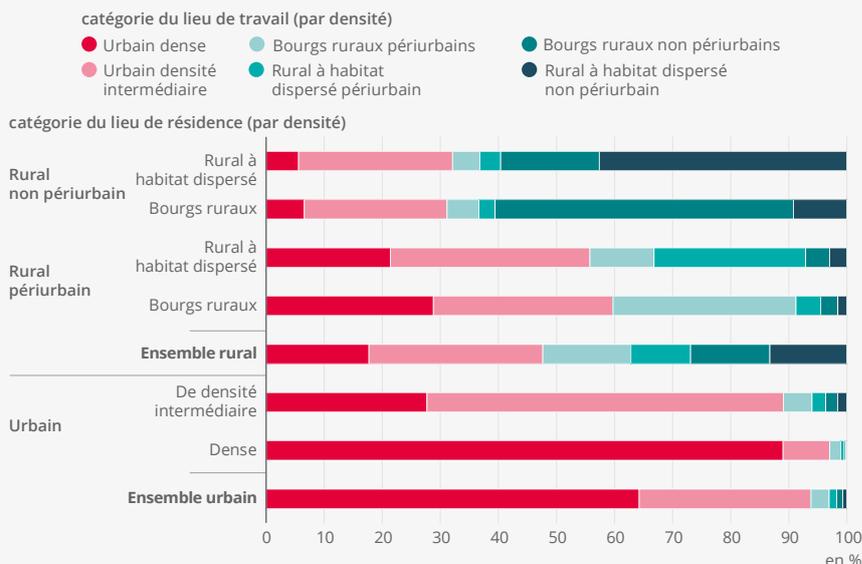
© IGN - Insee 2023

**Lecture** : lorsqu'une commune correspond à un bourg rural selon la grille communale de densité en sept catégories, et qu'elle appartient à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, alors elle est définie en tant que bourg rural périurbain (bleu clair turquoise).

**Champ** : communes de France métropolitaine.

**Source** : grille communale de densité en sept catégories, zonage en aires d'attraction des villes.

### ► 2. Répartition des actifs en emploi selon la catégorie de densité de leur lieu de résidence et de leur lieu de travail en 2019

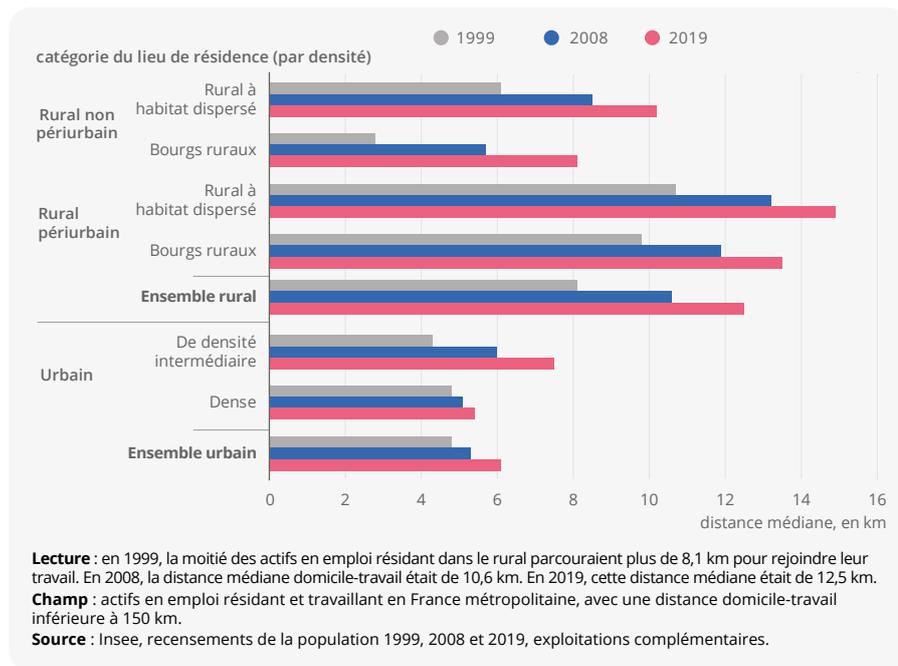


**Lecture** : en 2019, 60 % des actifs en emploi résidant dans les bourgs ruraux périurbains vont travailler dans l'urbain (29 % dans l'urbain dense et 31 % dans l'urbain de densité intermédiaire), 32 % vont travailler dans des bourgs ruraux périurbains, 4 % dans le rural à habitat dispersé périurbain, 3 % dans des bourgs ruraux non périurbains, et 2 % dans le rural à habitat dispersé non périurbain.

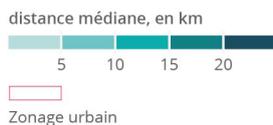
**Champ** : actifs en emploi résidant et travaillant en France métropolitaine, avec une distance domicile-travail inférieure à 150 km.

**Source** : Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire.

### ► 3. Distance médiane domicile-travail selon la catégorie de densité du lieu de résidence en 1999, 2008 et 2019



### ► 4. Distance médiane domicile-travail des actifs en emploi résidant dans le rural en 2019



**Lecture :** en 2019, la moitié des actifs en emploi résidant dans la commune de Loire-Authion (49307, bourg rural périurbain) parcourt plus de 23 km pour se rendre sur leur lieu de travail.

**Champ :** actifs en emploi résidant et travaillant en France métropolitaine, avec une distance domicile-travail inférieure à 150 km.

**Source :** Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire.

d'environ 200 millions à 320 millions en vingt ans, en raison également de la forte augmentation du nombre d'actifs ruraux en emploi. Ce constat soulève la question du coût du transport, des émissions de gaz à effet de serre et de l'offre de transports en commun, étant donné que ces longs trajets, de plus en plus nombreux, s'effectuent le plus souvent en voiture ► **encadré 2**.

Dans les territoires ruraux, l'allongement de la distance domicile-travail résulte à la fois de la périurbanisation et de la concentration de l'emploi dans les pôles. En effet, l'emploi augmente moins vite dans l'espace rural que dans l'espace urbain entre 1999 et 2019 (+10 % contre +16 %). Dans le même temps,

la population active en emploi croît deux fois plus vite dans le rural que dans l'urbain (+21 % contre +11 %), notamment dans les zones périurbaines. Cette inadéquation souligne ainsi les enjeux liés à la relocalisation de l'emploi dans l'espace rural. Cependant, depuis le début de la crise sanitaire, la fréquence des trajets a pu diminuer à la faveur du développement du télétravail.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus est surtout portée par les actifs résidant dans l'espace rural et travaillant dans une zone urbaine. Leur part a beaucoup augmenté, passant de 40 % des actifs ruraux en emploi en 1999 à 48 % en 2019. Ce constat va de pair avec la

### ► Encadré 2 - Les transports en commun peu utilisés par les actifs en emploi résidant dans le rural

Une grande majorité d'actifs habitant dans le rural se rendent au travail en voiture (86 %, contre 70 % parmi l'ensemble des travailleurs). Aussi très peu d'actifs en emploi ruraux ont recours aux transports en commun, moins développés dans ces territoires que dans l'espace urbain (2 %, contre 15 % de l'ensemble de la population active en emploi). Lorsqu'ils optent pour ce mode de transport, les distances parcourues sont longues : plus de 36 km pour la moitié d'entre eux, quelle que soit la catégorie de rural. Cependant, ces longs trajets résultent parfois d'un choix de s'éloigner de la ville tout en disposant d'un accès aux transports en commun à proximité. Les habitants du rural à habitat dispersé (périurbain ou non) sont particulièrement éloignés des transports en commun et des voies ferrées, moins implantés dans ces zones. Dans ce cas, la moitié de ceux qui y ont recours parcourent plus de 42 km, contre 32 km pour les habitants des bourgs ruraux.

*A contrario*, les actifs en emploi ruraux déclarant ne pas avoir de déplacement (6 %) ou se rendre sur leur lieu de travail à pied (4 %) ou en vélo (1 %) parcourent de très faibles distances, moins de 2 km pour la moitié d'entre eux. Les personnes qui ne se déplacent pas (le plus souvent des agriculteurs) sont plus nombreuses dans le rural à habitat dispersé non périurbain (8 %), tandis que le recours à la marche est surreprésenté chez les travailleurs résidant dans un bourg rural non périurbain (7 %).

baisse du nombre de travailleurs qui vivent et travaillent dans la même commune, observée en particulier dans l'ensemble du rural, et de manière plus accentuée dans les bourgs ruraux non périurbains que dans ceux périurbains. Les actifs occupés habitant dans un bourg rural non périurbain sont d'ailleurs les plus concernés par l'allongement de la distance domicile-travail (+5 km en vingt ans), même si ce sont eux qui effectuent dans l'ensemble les plus courts trajets parmi les ruraux, du fait d'une plus grande part d'actifs qui restent travailler dans leur commune de résidence.

### Forte hausse des distances domicile-travail pour les cadres et les professions intermédiaires résidant dans le rural

La distance médiane s'allonge pour presque toutes les catégories socioprofessionnelles, quel que soit le lieu de résidence dans le rural. Elle augmente en particulier pour les cadres : 18 km en 2019, soit une augmentation de 5 km en vingt ans, notamment pour ceux qui habitent dans les bourgs ruraux non périurbains (+10 km) ► **figure 5**. Les professions intermédiaires et les ouvriers hors agricoles voient également leurs trajets

s'allonger (+4 km). En revanche, la distance médiane est stable pour les agriculteurs et ouvriers agricoles : 2 km pour la moitié d'entre eux, en 2019 comme en 1999.

Par ailleurs, la part de cadres et de professions intermédiaires habitant dans l'espace rural s'accroît, notamment dans le rural périurbain. En 2019, ceux-ci représentent 36 % des actifs en emploi résidant dans le rural, soit une hausse de 10 points depuis 1999, contre +8 points dans l'ensemble de la population. Or ce sont les deux catégories sociales qui effectuent les trajets les plus longs. Inversement, la part d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles, qui se déplacent le moins, se réduit depuis 1999 (-4 points), pour s'établir à 6 % en 2019.

## Des trajets qui s'allongent davantage pour les travailleurs ruraux du Sud-Ouest

L'allongement de la distance médiane entre 1999 et 2019 va de pair avec la diminution de la part de travailleurs ayant la même commune de résidence et de travail.

Ainsi, les déplacements domicile-travail se sont fortement allongés pour les actifs ruraux à proximité du grand Sud-Ouest, en particulier dans les départements du Gers (+7 km), du Tarn-et-Garonne (+6 km) et des Pyrénées-Orientales (+5 km). Dans ces départements, la part d'actifs en emploi restant travailler dans leur commune rurale de résidence diminue d'environ 15 points en vingt ans, en lien avec le repli

de l'emploi agricole, plus fort encore que dans l'ensemble du rural. L'allongement des trajets domicile-travail s'observe aussi aux alentours de Bordeaux (+8 km en Gironde), avec une baisse importante du nombre d'actifs ruraux girondins en emploi vivant et travaillant dans la même commune.

Inversement, en Corse, alors qu'en 1999 la distance médiane domicile-travail était la deuxième plus élevée de France métropolitaine hors Île-de-France pour les actifs en emploi résidant dans le rural (9 km), elle n'a augmenté que de 2 km en vingt ans, sans doute en raison des limites imposées par le relief de l'île. Là encore, la part d'actifs ruraux en emploi résidant et travaillant dans la même commune diminue, mais moins qu'ailleurs. ●

## ► 5. Caractéristiques sociodémographiques et distance domicile-travail des actifs en emploi résidant dans le rural en 1999 et 2019

	Part dans la population active en emploi rurale (en %)		Distance domicile-travail en 2019 (en km)			Évolution de la distance médiane entre 1999 et 2019	
	en 1999	en 2019	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	en km	en %
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>							
Agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles	10	6	1	2	7	0	+6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	8	8	1	3	13	+1	+40
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7	11	8	18	33	+5	+40
Professions intermédiaires	19	25	8	16	28	+4	+28
Employés	26	27	3	11	22	+3	+42
Ouvriers (hors ouvriers agricoles)	29	23	6	14	25	+4	+39
<b>Sexe</b>							
Femmes	43	48	4	12	22	+4	+55
Hommes	57	52	4	13	26	+5	+53
<b>Ensemble des actifs en emploi résidant dans le rural</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>+4</b>	<b>+54</b>

**Lecture :** en 2019, 27 % des actifs en emploi résidant dans le rural sont employés. Un quart de ces employés parcourt une distance domicile-travail de 3 km ou moins (1<sup>er</sup> quartile). La moitié parcourt 11 km ou moins (médiane), et les trois quarts parcourent 22 km ou moins (3<sup>e</sup> quartile). Par rapport à 1999, la distance médiane parcourue par les employés a augmenté de 3 km, soit une croissance de 42 %.

**Champ :** actifs en emploi résidant dans le rural et travaillant en France métropolitaine, avec une distance domicile-travail inférieure à 150 km.

**Source :** Insee, recensements de la population 1999 et 2019, exploitations complémentaires.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- **Beck S., de Bellefon M.-P., Forest J., Gerardin M., Levy D.,** « [La grille communale de densité à 7 niveaux](#) », *Documents de travail* n° 2022-18, Insee, janvier 2023.
- **Brutel C., Pages J.,** « [La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances](#) », *Insee Première* n° 1835, janvier 2021.
- « [Partie 2 : Les mobilités domicile-travail](#) », *Insee Dossier Île-de-France* n° 5, novembre 2019.
- **Reynard R., Vallès V.,** « [Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent](#) », *Insee Première* n° 1771, septembre 2019.
- **Bolusset A., Rafrat C.,** « [Sept salariés sur dix vont travailler en voiture](#) », *Insee Focus* n° 143, février 2019.

### ► Définition

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

### ► Sources

Les **recensements de la population** 1999, 2008 et 2019 fournissent des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques sociodémographiques, et permettent le calcul des distances domicile-travail. Une certaine vigilance est de mise dans les comparaisons temporelles, dans la mesure où des évolutions de questionnaire ont eu lieu depuis 1999, concernant le repérage des actifs en emploi ou le mode de transport. Concernant le nombre d'emplois, les estimations annuelles d'emploi restent la source de référence mais le recensement est la seule source permettant d'appréhender les déplacements domicile-travail pour l'ensemble des personnes en emploi.

Le champ est constitué des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi. L'étude ne prend pas en compte les personnes parcourant des distances supérieures à 150 km (moins de 2 % de l'ensemble des actifs en emploi), trajets qui pourraient ne pas être réalisés quotidiennement. Les distances médianes entre le domicile et le lieu de travail correspondent à un trajet aller simple, sans tenir compte du trajet retour et des éventuels trajets supplémentaires dans la journée (pause méridienne). Le télétravail n'est pas mesurable dans cette étude. Ces distances sont calculées à partir des distances routières fournies par le **distancier Metric-OSRM** de l'Insee, pour les personnes motorisées. Elles ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture et d'autres critères que la distance peuvent être pris en compte par les usagers comme le temps de trajet, l'encombrement, etc. De plus, les données n'étant pas géolocalisées, le lieu de travail ainsi que celui de la résidence sont situés au chef-lieu de la commune.

**Direction générale :**  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

**Rédaction en chef :**  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

**Maquette :**  
B. Rols

**Code Sage :** IP231948  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2023  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavernier

**Rédaction :**  
A. Gadaud

**@InseeFr**  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

